



Bruges

Le 25 juin 2025

DEC-2025-88

PTO / Centre commande publique / CC

DÉCISION

VU la délibération du Conseil Municipal (n° 2020.03.05) en date du 10 juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 10 juillet 2020, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment celle de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU l'arrêté du Maire (n°2024-PERM-20) en date du 31 janvier 2024, reçu à la Préfecture de la Gironde le 1^{er} février 2024, portant délégation de fonction à M. Pierre CHAMOULEAU, 8^{ème} Adjoint au Maire, délégué à l'administration générale, à la citoyenneté et à la commande publique,

CONSIDERANT l'adhésion par la ville (dans le cadre d'un groupement de commandes) à l'accord-cadre n°2022-E033M, enregistré par la ville sous le numéro 2022-BRU059, concernant des travaux d'entretien, d'aménagement et de mise en conformité de bâtiments.

CONSIDERANT le besoin de la Ville de Bruges de réaliser des travaux de chauffage, climatisation, ventilation, dans le cadre de la réfection des installations thermiques du forum des associations situé au 68 'Avenue de Verdun – 33520 Bruges.

CONSIDERANT la remise en concurrence des 3 entreprises attributaires de l'accord-cadre sur la base d'un Dossier de Consultation des Entreprises, en vue de l'attribution d'un marché subséquent de travaux de réfection du chauffage du forum des associations de la ville de Bruges :
Le DCE a été transmis le 14 mai 2025, via la plateforme de dématérialisation.

CONSIDERANT que les 3 entreprises ont déposé leurs plis dans les délais (date limite de remise des offres au 06 juin 2025),

VU le rapport d'analyse des offres,

Le Maire **DECIDE** :

- **D'attribuer et signer** le marché subséquent avec l'entreprise COMPAGNIE D'ENERGIE EN AQUITAINE (CENERGIA), candidat individuel, (SIRET 49043251500024), domiciliée au 1 bis rue Jean Baptiste Greuze, 33160 Saint Médard En Jalles, pour un délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations de 4 mois,
- **De payer** à réception d'une facture, la somme de 160 000,00€ HT soit 192 000,00€ TTC (T.V.A 20%)



Bruges

Les dépenses sont inscrites sur le budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme au registre des décisions.

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint au Maire,

Pierre CHAMOULLEAU

